

Délibération du Conseil municipal

Séance du 28 mars 2024

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, RETHORE Jacqueline, ROCHAS Philippe, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

FRAKSO Mohamed à LIOTON Valérie
REGRAUI Sidi Kamal à GUIBERT Vincent
SOURICE Corinne à RAVELEAU René

Absent(s) excusé(s)

DELETANG Claire

Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

GAILLARD Yohan, PENEAU Sylvie

Convocation adressée le 22 mars 2024, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 29 mars 2024, article L.2121.25 CGCT

24SE2803-12 | Demande de subvention au titre du Fonds « Transition énergétique » d'Angers Loire Métropole – Amélioration énergétique des bâtiments Emstal, Centre Culturel Vincent Malandrin et Médiathèque

Monsieur Robert DESOEUVRE, Adjoint délégué à la Transition écologique et aux Travaux, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération d'Angers Loire Métropole du 13 mars 2023 créant le fonds « Transition énergétique »,

Considérant que les travaux de rénovation énergétique des bâtiments Emstal, Centre Culturel Vincent Malandrin et Médiathèque sont programmés en 2024,

Considérant que ces travaux sont susceptibles d'être éligibles au Fonds « Transition énergétique »

Considérant l'avis de la commission Ressources en date du 19 mars 2024,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte l'opération « Amélioration énergétique des bâtiments Emstal, Centre Culturel Vincent Malandrin et Médiathèque » selon le budget ci-dessous :

Bâtiments Emstal et CCVM	299 200 € HT
Bâtiment médiathèque	185 075 € HT
Total	484 275 € HT

- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès d'Angers Loire Métropole une subvention au titre du Fonds « Transition écologique » pour 2024 au taux de 20 %, plafonnée à 100 000 €,
- Sollicite l'autorisation d'Angers Loire Métropole afin de pouvoir démarrer les travaux avant la notification de la subvention,
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

JP PAVILLON, E. CHOUTEAU et JP VIGNER n'ont pas pris part au vote.

VOTE			
En exercice	32	POUR	26
Présents	26	CONTRE	0
Pouvoirs	3	ABSTENTION	0
Pris part au vote	26	TOTAL	26

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

